



A tous les acteurs de la Filière Oléicole Française,

Peut-on imaginer au XXI^e siècle, perdre 80 à 90% d'une récolte nationale ?

Aurions-nous pu éviter cette catastrophe ?

L'interprofession a-t-elle rempli son rôle d'alerte et de conseil technique ?

Trois questions parmi d'autres que vous vous posez en cette fin du mois d'octobre à la vue de vos arbres où ne subsistent que quelques olives bien souvent véreuses ou de vos pallox désespérément vides devant la porte de vos moulins.

A la première question, répondre « oui » semble surréaliste. Au mois de juillet, l'estimation de la récolte 2014 faite par les professionnels était au minimum de 5 000 tonnes d'huile d'olive. Aujourd'hui, nous ne sommes même pas sûrs d'arriver à en rentrer 1 500 tonnes. **Comment une telle perte a pu se produire ?** Un gel au mois de juillet sur l'ensemble du Midi de la France ? Une grêle généralisée sur Treize départements ? Un nouveau prédateur de l'Olive débarqué d'Asie ou d'Afrique ? **NON TOUT SIMPLEMENT L'ACTION D'UNE MOUCHE BIEN CONNUE DEPUIS PLUS DE CINQUANTE ANS !**

A la seconde question, la réponse est évidemment « oui » mais pas dans le cadre réglementaire actuel ! La permanence des vols de mouches entre la fin juin et le mois d'octobre a rendu inefficace le positionnement des deux traitements insecticides autorisés. Dans ce contexte particulier, il aurait fallu positionner, un traitement tous les dix à quinze jours, soit, entre 6 et 8 traitements sur la période. Quand on ose envisager, chaque année, de nous interdire le diméthoate, la Nature s'est chargée d'apporter la plus cinglante des réponses !

Et dans le Bio me direz-vous ? L'application correcte d'argile a montré une nouvelle fois son efficacité sauf que, dans les conditions climatiques que nous avons rencontrées, il eut fallu passer de l'argile quasiment toutes les semaines, à savoir, une bonne dizaine de passages.

A la troisième question, je vous renverrai simplement aux bulletins de Santé du Végétal et aux bulletins « Infolive » qui, dès le 24 juin informaient que le seuil de risque était atteint pour ensuite annoncer en juillet le **CARACTÈRE EXCEPTIONNEL de l'attaque de mouches.**

Et maintenant, quelles sont les conséquences pour vous les acteurs de la filière ?

Nous avons à faire face à une situation de crise que nous n'avons plus connue depuis 1956 et le gel qui détruit l'oliveraie française. Certes nous n'avons pas perdu les arbres, mais les conséquences de la perte de cette récolte seront bien plus importantes que la plupart d'entre vous peut se l'imaginer.

En tout premier lieu, les oléiculteurs qui ont vu leur travail d'une année anéanti et qui sans revenu sur leurs parcelles auront du mal à trouver les moyens de financer l'année à venir.



Association Française Interprofessionnelle de l'Olive

SIRET : 434 027 173 00013 - N°TVA : fr 91 434 027 173 - CODE APE : 9412Z

Siège Social : Maisons des Agriculteurs
22 avenue Henri Pontier
13626 AIX-EN-PROVENCE cedex

Antenne Languedoc-Roussillon :
Domaine de Saporta
34875 LATIES Cedex

Antenne Rhône-Alpes
49 place de la Libération
26110 NYONS

Mais aussi, **les transformateurs, les moulins qu'ils soient privés ou coopératifs qui subissent la double peine** : celle de n'avoir aucune recette liée à la trituration à laquelle succède le fait de ne pas avoir d'huile à commercialiser dans leurs boutiques et leurs réseaux de vente tant en France qu'à l'Export. Si des solutions ne sont pas trouvées, plusieurs de ces entreprises pourraient disparaître.

Il ne faut pas oublier toutes les structures commerciales qui ont investi dans l'Huile de France et qui se retrouvent au chômage technique, sans revenus.

Enfin, bien sûr toutes les structures techniques qui vous accompagnent les ODG d'appellations, les structures de contrôles, et même votre Interprofession qui se prépare à vivre une année blanche, quasiment sans cotisations.

FACE A CETTE CRISE EXCEPTIONNELLE, nous allons agir en quatre temps :

1. **Sauver ce qui peut l'être.** Depuis début octobre, l'AFIDOL a fait passer, dans toutes les régions, le message selon lequel une récolte immédiate et sans se préoccuper de la maturité était le seul moyen de sauver un peu d'huile de qualité correcte.
2. Dans un deuxième temps, nous allons **faire l'inventaire des dégâts économiques causés** et recenser les situations dramatiques à tous les niveaux.
3. Dans un troisième temps, nous allons, **avec nos partenaires publics et privés, chercher des solutions pour limiter les dégâts** au sein de la filière.
4. Enfin viendra **le temps de réfléchir au « PLUS JAMAIS ÇA »**. Je n'oublierai jamais que nous avons les moyens de limiter ces dégâts, certes en sortant de la Légalité, mais les traitements EXISTENT !

D'ores et déjà, le Ministère, FranceAgriMer, les DRAAF ont été informés de la situation dramatique à laquelle nous allons devoir faire face. Il va nous falloir imaginer des réponses adaptées à chacun des acteurs de la filière tant pour traiter le problème immédiat que pour limiter le risque de revivre une situation similaire dans les années à venir.

Pêle-mêle, la mise en place de contrat d'assurance-récoltes dans le cadre du « contrat socle », le report d'annuités d'emprunts, des aides directes aux oléiculteurs et aux structures qu'elles soient privées ou coopératives, des solutions pour pouvoir acheter des olives, des prêts bancaires à taux bonifiés,... toutes les pistes doivent être étudiées pour atténuer les conséquences économiques de cette crise pour notre filière oléicole.

Au début des années 2000, j'ai plusieurs fois écrit que baser une entreprise uniquement sur l'oléiculture en France était suicidaire et qu'une filière ne pouvait fonctionner que si elle avait au minimum six mois de stocks pour faire face à une mauvaise récolte. 2014 nous rappelle, de la façon la plus abrupte, la dure réalité de ces deux principes !

De plus, même si l'oléiculture n'est qu'un détail de l'Agriculture Française, ce qui lui arrive devrait amener les agriculteurs d'autres filières plus importantes et **surtout nos Gouvernants qu'ils soient français ou européens à se poser les bonnes questions avant de faire de l'Ecologie de salon !**

C'est dans la tempête que l'on voit la solidité de l'équipage ! Je tenais à ce que vous sachiez tous et toutes qu'avec votre Conseil d'Administration, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous accompagner dans cette épreuve et que **nous saurons rappeler à nos gouvernants quels qu'ils soient qu'il faudra bien choisir un jour entre l'existence d'une filière économique et la « protection » de quelques millions de mouches ou d'insectes nuisibles !**

*De tout cœur
avec vous.*

Olivier NASLES
Président de l'AFIDOL